

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Brownson's Quarterly Review, July 1844.
COME-OUTERISME, OU TENDANCE RADICALISTE DU JOUR.
DU RADICALISME.
 SUITE ET FIN.

Maintenant nous sommes ici, la plus grande partie de nous, nous consentons d'accepter pleinement et sans condition la méthode conservatrice, balançant la méthode radicale dans ses principes, et l'opposant seulement dans ses résultats; tandis que toutes les tendances actives et énergiques du pays consentent à augmenter sa force et à consolider sa puissance. Que faire? Qu'elle est notre ressource? Où est notre sûreté? L'un ou l'autre des deux principes doit dominer, doit devenir suprême; et maintenant tout l'avantage est du côté du parti radical, quoique l'on puisse le déprécier dans nos collèges, dans nos salons, non-seulement parmi nous, mais par toute la chrétienté. Les grandes causes actives de l'Europe travaillent en harmonie avec lui, et même la presse conservatrice en Angleterre commence à être affectée de tendance socialiste, et les jeunes catholiques de France et d'Allemagne, sont en plusieurs occasions emportés dans ce parti. Il n'est plus temps de s'arrêter, et de réfléchir pour recevoir hardiment l'une ou l'autre tendance. Il n'y a plus de paix à espérer entre les deux. La race humaine aspire à l'unité, et la société ne peut et ne veut plus consentir à être déchirée de côté et d'autre par un duel destructif.

Pour nous, nous avons fait notre choix. Nous avons commencé notre carrière sous la tendance des opinions radicales, nous les avons reçues de bonne foi, et les avons suivies jusqu'au temps que nous avons vu, où elles devaient nécessairement tendre. Nous avons reculé devant leurs conséquences, et avons cherché, par un équilibre impuissant, à réconcilier les deux principes, de mettre en harmonie l'autorité et l'indépendance du sujet, jusqu'à ce que nous ayons vu nos discours confondus, et que nos tentatives étaient aussi vaines que celles des ouvriers de la plaine de Sennaar qui voulaient bâtir une tour qui joignît la terre au ciel. Alors il ne nous restait point d'autre issue que de nous ranger du côté conservateur, de nous soumettre aux autorités, et de prendre pour principe qu'on ne doit jamais tenter de réforme en opposition aux autorités établies, c'est-à-dire, sur une autorité individuelle seulement. Nous n'abandonnons point l'amour du progrès, nous ne rejetons point l'espérance des améliorations, mais nous tenons que ces améliorations doivent venir du haut en bas, et non pas aller du bas en haut. C'est Dieu qui descend vers l'homme, le Verbe qui s'est fait chair, et non pas l'humanité qui est devenue Dieu.

La question sans doute est grave. Sans doute elle a deux côtés, et l'homme peut honnêtement être divisé d'opinion; mais il en faut venir à une décision et cela bien vite, ou il sera peut-être trop tard. Nous avons désiré d'établir la question et de faire voir que ce radicalisme, que tant de monde condamnent, et selon nous, condamnent à bon droit, n'est en réalité que la conclusion logique et légitime de cette grande doctrine politique que le gouvernement tire ses pouvoirs du consentement des gouvernés, et de cette doctrine parente de la raison individuelle en matière de foi. Le droit d'interprétation privé, et du gouvernement par consentement des gouvernés une fois admis, aucune logique ne peut tenir contre le radicalisme, et si vous y ajoutez la doctrine *Quake* de l'inspiration individuelle, de l'illumination intérieure, non seulement vous légitimez le radicalisme, mais vous l'établissez sur un fondement divin, et l'habilitez des habits de l'autorité divine.

Mais après tout, nous ne devons pas désespérer du pays et de l'humanité. Nous voyons dans cette noirceur profonde qui enveloppe la terre et le siècle, un rayon de lumière; une étincelle paraît dans l'obscurité, et nous révèle cette glorieuse vérité, que derrière il y a un ciel brillant, dans lequel le soleil de justice continue sa marche majestueuse. Cette réaction que nous avons fait connaître en faveur de la religion et de l'Eglise, cet intérêt vaste et profond que plusieurs commencent à éprouver sur la grande question de l'Eglise, incertains et tout tremblants qu'ils sont encore, est un signe favorable que nous avons probablement touchés au fond de l'abîme, et que nous commençons à vouloir en sortir, que la Providence ne nous a pas tout-à-fait abandonnés, ni livrés à notre sens reproché, que l'Esprit grand et conservateur de l'Evangile est encore puissant, et qu'à la fin il domptera le monde et soumettra toute chose au Seigneur et à son Christ. Nous en appelons aux cœurs religieux, aux amateurs du Seigneur, aux vrais amis de l'humanité, nous les conjurons d'espérer, de travailler, de prier de prier sans cesse, et de continuer à bien faire. Que notre espérance ne soit pas dans l'homme, ne nous appuyons

pas sur un bras de chair, mais confions-nous en Dieu, soumettons-nous à lui; mettons de côté la vanité humaine, l'orgueil de l'homme, suivons les sentiers qu'il nous a tracés, et le mal sera arrêté et le bien restera.

On voudra bien me permettre de faire suivre cette traduction d'un passage du Père Berthier, qui vient à l'appui des opinions religieuses et politiques de M. Brownson. Le P. Berthier est un homme éminemment philosophe, mais d'une philosophie grande et affectueuse; tout est chez lui onctueux et ravissant, il ne respire que l'amour divin, et le bonheur des hommes, des hommes mêmes qui le persécutaient dans sa société. Cet écrivain n'est pas assez connu, il est encore moins lu. Puisse cet article le tirer de l'oubli qu'il ne mérite point.

« Que la loi du Seigneur soit droite, juste, exempte de tout reproche, c'est un point dont je ne puis pas plus douter que je ne doute de la droiture, de la justice, de la sainteté de Dieu même: La loi de Dieu porte le caractère des attributs de Dieu. Mais comment pourrais-je reconnaître cette loi telle qu'elle est, si je n'avais pas l'idée de justice et de droiture, c'est-à-dire, si ma raison ne m'éclairait pas sur ce qui est juste et équité, si je ne distinguais pas ce qui est juste de ce qui ne l'est pas? Cette raison, capable de connaître la justice de la loi, et d'en faire l'application aux diverses actions morales pour juger si elles sont conformes ou contraires à la loi, est à proprement parler la conscience; du jugement que la raison porte sur cette conformité à la loi, résulte dans l'âme la paix, la joie même intérieure; au contraire, du jugement que porte la raison de l'opposition à la loi, résulte le trouble, l'inquiétude, le remord; état le plus opposé à la joie spirituelle, le plus capable même de rendre l'homme malheureux en cette vie. Je conçois donc en quel sens le prophète dit que la loi répand la joie dans l'âme. C'est que, quand la raison juge nos actions conformes à la loi, il se forme dans l'âme un état de repos, de contentement de délices même qui surpasse, comme l'observe l'Apôtre, tout sentiment: J.-C. priant pour ses disciples, dit à son Père: Je leur recommande toutes ces choses afin que leur joie soit parfaite. St. Paul déclare que celui qui agit selon ce qu'il approuve, c'est-à-dire selon sa conscience, est heureux. Il promet aux fidèles la paix et la joie en les exhortant à ne s'occuper que de ce qui est vrai, honnête, juste, saint, conforme à la charité et à la vertu. Cette joie subsiste même au milieu des tribulations, comme le même apôtre le répète si souvent, et voilà le triomphe de votre sainte loi, ô mon Dieu! elle répand la joie dans les âmes fidèles, elle la répand même dans les âmes pénitentes. Vous donnerez, dit le saint roi, la joie à mon entendement, et mon intérieur humilié tressaillira de joie. Au contraire, dit le sage: Malheur aux impies qui abandonnent la loi du Très-Haut, ils vivront dans la malédiction et la mort, la malédiction sera encore leur partage. Comment jouiront-ils de la paix, reprend encore le saint roi prophète? La crainte du Seigneur n'est pas présente à leurs yeux. Et comment les justes n'auraient-ils pas la paix? Ils aiment la loi du Seigneur. Ô mon Dieu! Je reviens tous les oracles de vos saints livres qui promettent la paix, la joie, la consolation aux fidèles observateurs de votre loi, qui annoncent le trouble, la perplexité, le désespoir même qui seront, dès cette vie, le tourment des ennemis de votre loi. Mais pour me convaincre de ces vérités le témoignage de mon propre cœur pourrait me suffire. Quand est-ce que mon âme a été dans la paix, sinon quand j'ai été fidèle à votre loi? Quand est-ce que mon intérieur a été déchiré de soins et d'inquiétude, au point d'être insupportable à moi-même, sinon quand je me suis écarté des routes de votre loi! Insensés que nous sommes, disait St. Augustin, nous cherchons le plaisir, et nous en saisissons le fantôme, et ce fantôme ne peut nous empêcher d'être malheureux. Pourquoi ne pas nous attacher à votre loi, qui seule peut nous procurer le vrai plaisir, la joie pure et le bonheur constant? Car la vie heureuse consiste, ô mon Dieu, à se réjouir avec vous, de vous, et à cause de vous. (Berthier, réflexions spirituelles Vol. 1er. cinquième méditation. Dieu maître et législateur, 3e. réflexion.)

LETTRES D'UN ECCLESIASTIQUE CANADIEN,
 voyageant à l'étranger,
 ADRESSÉES A SON FRÈRE, DE QUÉBEC.

Verone, 5 octobre 1845.

Cher frère,—Ma dernière lettre était datée de Genève; je n'ai fait qu'un très court séjour dans cette ville si tristement célèbre dans les fastes de l'histoire ecclésiastique, puisque c'est là que Calvin a levé contre l'Eglise l'eten-

dard de la rébellion et que la prétendue réforme a pris de si profondes racines. Là, comme dans tous les pays protestants, la religion est purement nominale; c'est un corps allant se précipitant dans un abîme sans fond. La foi chrétienne y est réduite à l'état le plus désolant, le christianisme a fait place au déisme. Genève, sous le point de vue physique, topographique, est une des plus belles villes du monde. Placée sur les bords du lac Léman, elle jouit de tous les avantages qu'offre naturellement le voisinage d'un si beau lac. Ses rives sont verdoyantes, riches de culture et de productions de toute espèce; ses eaux fourmillent de poissons excellents; la truite y est abondante.

Monté sur le steamer, je l'ai parcouru dans toute sa longueur, jusqu'à Ville-neuve, où se trouve l'omnibus qui conduit à St. Maurice. Ici, pour la première fois, nous logeons dans une maison religieuse, dont le supérieur, qui a le caractère épiscopal, nous accueillit avec grande bonté. St. Maurice, assez différent sous le rapport physique, offre un brûlant intérêt religieux; c'est le théâtre où s'est développé l'héroïsme chrétien. Là St. Maurice a été immolé avec une légion entière à la fureur d'un empereur Romain, aux oreilles duquel le mot *christianisme* faisait sonner le mot blasphème. On montre encore le local où coula le sang de ces héros, au nombre de 4 à 5 mille. Tu trouveras l'histoire du martyr de St. Maurice et de la légion qu'il commandait, légion appelée *Légion Thébaine*, dans un volume intitulé "Histoire édifiante, par Beaudrand". L'Eglise de St. Maurice conserve dans de précieuses châsses les reliques de ce grand Saint et une partie de celles de ses compagnons martyrs; j'ai eu le bonheur de dire la messe sur l'autel érigé en leur honneur. Le village St. Maurice est situé dans une vallée très étroite, bordé à droite et à gauche de hautes montagnes, dont les pics effilés s'élançant, avec une étonnante hardiesse dans les airs; quelques-uns de ces pics atteignent la hauteur de 10 et 11 mille pieds. Le Mont-Blanc, qu'on aperçoit dans un certain lointain, s'élève à 14 mille pieds au-dessus du niveau de la mer; c'est le point le plus élevé de toute l'Europe. Quelques fous en ont fait l'ascension, qui le croirait? des femmes mêmes, de nouvelles Eves, curieuses comme elles, se sont risquées à passer par des glaciers épouvantables, où la mort tient la gueule toujours béante pour englober ceux dont le pied glisse pour jouir de la vaine gloire qui se rattache à une telle ascension. On arrive par la vallée du Rhône au pied du *Simplon*, montagne faisant un anneau de la longue chaîne des monts appelés *Alpes*. C'est la borne de la Suisse d'un côté, et de l'Italie de l'autre. Une superbe route la traverse. Cette route fut construite avec des frais immenses pour Bonaparte pour faciliter ses expéditions militaires en Italie. Qui le croira? le *Simplon* est si élevé qu'il faut parcourir un espace de 6 lieues toujours en montant pour en atteindre le sommet, comme il faut également en parcourir 6 autres toujours en descendant pour arriver en Italie. La partie montante toutefois, ainsi que la partie descendante, est très douce; la route est si bien tracée, qu'on la parcourt quasi sans s'en apercevoir. J'ai frappé à la porte de l'hospice établi là sur le sommet par Bonaparte pour être le refuge des voyageurs; et cette porte m'a été incontinent ouverte. Je demande le supérieur de l'établissement; il est au dîner; le portier me conduit au réfectoire. Saluts faits, je suis prié de partager la pitance. Que la religion est belle! Que sa famille est nombreuse! et que ses enfants s'aiment les uns les autres! Voilà qu'un étranger frappe à une porte inconnue, cette porte tourne à l'instant pour lui sur ses gonds. Déjà ce n'est plus un étranger, c'est un frère qui vient d'arriver: on l'embrasse, on le fait asseoir à la table de la famille, on l'environne de tous les regards imaginables. Oui, encore une fois, que la religion est belle! que son sein est grand et riche! La réfection est prise, des adieux éternels sont donnés avec effusion de cœur, et la voiture roule sur le versant de la montagne qui regarde la belle Italie. Arona est le premier poste qui s'offre à l'œil du voyageur. C'est la patrie de St. Charles Borromée; c'est là qu'il est né. Sise sur le bord occidental du lac Majeur, cette ville est l'entrepôt du commerce de toutes les localités voisines; elle est assez jolie, bien bâtie et propre. La propreté, je le dirai en passant, règne dans toutes les villes et tous les villages que j'ai jusqu'à ce moment visités en Italie; sous ce rapport ainsi que sous celui de l'architecture, ce pays l'emporte de beaucoup sur la France, dont toutes les localités, à l'exception de Paris et de Grenoble, portent le cachet de la malpropreté la moins tolérable. Marseille est dégoûtant au suprême degré: c'est par les rues généralement une puanteur à en faire tenir le nez à deux mains; malheur là à quiconque a la vue courte; danger à lui d'y écraser des êtres à figure cylindrique ou ronde. Toulon marche de pair avec Marseille, sous le rapport de la propreté. Lyon suit d'assez près ces deux villes. Quant aux villages, rien de plus dégoûtant: tout y annonce la saleté et l'insouciance. Les maisons en sont mal construites: le goût de l'architecture y est généralement inconnu. Une couleur sombre, noire, s'affiche à toutes les constructions que l'œil y découvre. On a hâte de laisser ces localités pour retomber dans la campagne, où la vue trouve plus à se plaire et à se reposer dans les sites variés que lui offre une culture soignée. L'Italie, au contraire, me semble le type de la propreté, du moins dans le nord, que je parcours actuellement; les villes en sont belles, propres et bien bâties; les villages méritent le même éloge. Milan est admirable, célèbre autant, que dis-je? plus que la plupart des autres villes de l'Italie; elle est encore un point culminant sous le point de vue scientifique et littéraire; vers elle accourent des multitudes de voyageurs, de commerçants, dont la présence déverse sur ses habitants des richesses abondantes.

A continuer.

R U L L E T I N .

Incendie de Québec.

—Nous sommes absolument sans incidens nouveaux. La fatale destruction de St. Roch fait toujours l'unique occupation de nos confrères de Québec. Nous voyons avec plaisir qu'on recherche avec soin les moyens de prévenir le retour d'un semblable malheur. La promptitude et la persévérance avec lesquelles on procède à la recherche de ces différents moyens sont vraiment admirables, et font espérer que St. Roch ne tardera pas à voir travailler à sa reconstruction sur un plan plus régulier et plus salubre. Il ne lui manque donc plus pour ainsi dire que les secours nécessaires pour exécuter avec un certain ensemble une si grande multitude d'édifices, afin de les rendre le moins dispendieux possible. Il est consolant de voir avec quel célérité et avec quelle sympathie toutes les différentes parties de la province viennent au secours de leurs frères de Québec. Mais nous l'avons déjà dit, il faut d'autres ressources pour cicatriser une plaie si profonde, et la province seule peut les fournir. Nous n'avons aussi aucun doute qu'elle le fera au plutôt, dans son intérêt et dans celui des malheureux incendiés. Quinze mille infortunés ne peuvent rester sans asile, et si le gouvernement ne peut avancer de suite les sommes suffisantes pour compléter le montant requis pour une si grande dépense, il peut du moins prêter son crédit aux habitans de St. Roch pour leur faire avoir l'argent nécessaire pour se loger, sauf à le rendre par la suite. Car il nous semble que d'une façon ou d'une autre, il faut que St. Roch soit reconstruit et qu'il ne doit pas être laissé à la merci d'avidés spéculateurs.

Assemblées du Comité central pour secourir les victimes de l'incendie de Québec.

Présents tous les membres du comité.

M. Quiblier donna de la part des Sœurs-Grises, la somme de	£50	0	0
Le Dr. Crawford paya sa souscription	5	0	0
Le Rev. A. M. Blanchet, chanoine de la cathédrale	5	0	0
Tous. Peltier	15	0	0
Les imprimeurs de Montréal, en addition à la somme déjà donnée	2	5	0
P. Blanchet, traducteur au bureau du greffier de la cité	1	0	0
Nouvelles souscriptions	93	5	0
L'évêque de Montréal, sa souscription	50	0	0
H. Paré, écrivain	25	0	0
	£158	5	0

La somme ci-dessus fut livrée au trésorier M. Holmes. Le trésorier mit devant le comité la lettre de son honneur le Maire de Québec, accusant la réception de 3,000

Le trésorier mit aussi devant le comité le montant suivant des argents reçus par lui.

Souscriptions payées à lui directement par les donateurs	£2602	10	0
Souscriptions payées par le Maire pour divers effets	428	3	0
Souscriptions collectées dans le Quartier du centre	790	15	0
Ditto ditto	392	9	0
Souscriptions collectées dans le Quartier Ouest	330	0	0
Payé à lui par l'honorable Wm. Morris	50	0	0
	£4593	18	4
Envoyés à Québec lundi et reconnus par la lettre du Maire du 4 juin courant	£3000	0	0
Balance entre les mains du trésorier	£1593	18	4

Des effets sont reçus de M. Unwin.
Un paquet est reçu de Mme. Robinson.
1 do de M. George Busby.
Une boîte de chapeau d'un inconnu.
1 paquet do do
1 do do de M. Longways.

Ces effets furent envoyés au couvent des Sœurs de la Congrégation.

M. Quiblier rapporta que 14 caisses avaient été envoyées à Québec la veille.

Souscriptions obtenues jusqu'à ce jour

£7297 6 11

Vendredi, 6 juin 1845.

Présents: Son honneur le Maire au fauteuil, le Rév. M. Quiblier, H. Paré, écrivain, Jos. Bourret, écrivain, B. Holmes, écrivain.
M. Connolly paya sa souscription

£25 0 0

Ward et fils

2 10 0

Les domestiques du séminaire

1 1 3

L'hon. J. Masson présente la souscription de Thos. F. Park, écuyer, de Amherstbourg, H. C. 12 10 0

M. Quiblier informa le comité que MM. Torrance et Cie., transportaient gratuitement à Québec les vêtements, linges, etc., etc., sur cela il fut résolu : Que les remerciements du Comité soient présentés à MM. John Torrance et Cie., agents de la compagnie des steamboats pour leur générosité en faisant transporter, gratis, à Québec les ballots de linges, etc., envoyés aux malheureuses victimes de cette ville.

Le comité reçut deux ballots d'effets de M. Blackley, 1 ballot et 3 chapeaux de M. Moffatt ; 1 caisse de souliers, acheté à la vente de M. Bostwick pour les victimes de l'incendie ; 1 ballot de M. Bostwick.

Quatre caisses de linges furent envoyées à Québec la nuit dernière, 38 en tout.

Total des Souscriptions comme publiées à date	£7151	2	3½
Nouveau retour du Quartier du Centre.	97	14	9
Do do Quartier Est	26	0	0
Souscription de Thomas Park par l'honorable J. Masson	12	10	0
Total	£7297	7	0½

Montant reçu déjà publié	£1593	18	4
Montants additionnels donnés le 6 juin :			
Déposé par M. Laframboise pour les collections du Quartier St. Laurent	£148	0	0
Par M. De Bleury, Quartier du Centre	92	10	0
Par M. Anderson, Quartier Est	141	18	2
Payé au Trésorier par M. Rodier, montant de sa souscription	50	0	0
M. De Bleury fait un paiement additionnel de	171	3	7
Payé au trésorier du comité le 5 juin	158	5	0
Do do do le 6 juin	41	1	8

Total des argents reçus £5,396 16 4
A 4½ heures le comité s'ajourne.

A. LAROCQUE. Secrétaire.

QUARTIER DU CENTRE.

A. Conlon,	£1	0	0
J. et A. Burns et Cie.,	10	0	0
Molson et Speirs.	10	0	0
W. Bristow,	2	10	0
John Keiller,	5	0	0
C. Savage et fils,	12	10	0
H. Skakel,	2	0	0
T. S. J.	2	10	0
Dr. Mc'ulloch,	12	10	0
J. A. Dwight,	1	5	0
A. E. Dupré,	1	5	0
C. B. Rodenhurst,	2	10	0
J. Wood et fils,	1	0	0
Michel Collette,	1	0	0
J. Cajetan Leblanc,	1	0	0
Cash.	1	5	0
do	0	5	0
Frs. Tavernier,	1	5	0
W. Nelson,	2	10	0
Joseph Belle, notaire,	1	5	0
Cash,	0	7	6
Servants du Séminaire,	1	1	3
A. C. Wesbster,	2	10	0
James Foster,	2	10	0
Fraser et Mc'Kenzie,	5	0	0
G. Garth.	2	10	0
Fisher,	1	5	0

QUARTIER EST.

C. H. Méade,	1	10	0
Alex. Buchanan,	5	0	0
Louis Marchand,	2	0	0
F. Fortier,	5	0	0
Isaac Bienvenu,	0	5	0
J. Macfarlane,	1	5	0
V. Hudon,	5	0	0
E. Hudon,	5	0	0
J. M. Donégani,	5	0	0
Roderick Mc'Kenzie,	2	10	0
John Tiffin,	1	5	0
George Tiffin,	1	5	0

Samédi, 7 juin

Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, le Rév. M. Quiblier, H. Paré, écr. J. Bourret, écr.

Le secrétaire mit devant le comité une lettre datée du 6 courant, de C. H. Castle, écr., caissier de la Banque de la Cité, renfermant £12 15 8, souscription du lieutenant-col. sir Charles Chichester du 31me régiment ; M. Quiblier donna, au nom d'un anonyme, une souscription de £3 15 0 d'un domestique de l'Hôtel-Dieu, £0 7 6, d'un autre anonyme ; M. Gorrie, du Quartier Ste. Marie donna de la part de M. D. Rea la somme de £5 0 0 M. T. Johnson, £0 5 0, M. R. D. Badley, au bureau du greffier, de la cité £1 5 0

Reçu au comité	£23	8	2
Reçu du Rév. M. Pinsonnault, de MM. Dyde, Gibb et Valois, le montant collecté des nouveaux souscripteurs	419	18	0
Do des anciens souscripteurs	100	0	0
H. Jackson, collecté dans une partie du Quartier Ste. Marie	124	14	2
Anciennes souscriptions au comité savoir :			
R. P. Isaacson, écr.	£1	5	0
T. Leeming, écr.	25	0	0
J. D. Lacroix, écr., par les mains du Maire	12	10	0
Reçu ce jour et payé au Trésorier	706	15	4
Reçu avant cette dernière date	5,306	16	4

Total reçu jusqu'à ce jour £6,103 11 8

Montant des souscriptions publiées jusqu'à cette date	7,297	6	0½
Nouvelles souscriptions d'une partie du Quartier de la Reine	502	8	0
Do do du quartier de Ste. Marie	141	1	4
Do do reçues au comité	23	8	2

Total souscrit jusqu'à ce jour. £7664 3 6½

Le secrétaire annonça que depuis l'assemblée de la veille, il avait été reçu et envoyé aux Sœurs Grises :

- 1 ballot de linges de C. S. Rodier, écr.
- 1 caisse, 62 pièces de linges de T. Mussen, écr.
- 1 paquet do du Dr.—petite rue St. Jacques.
- 1 caisse do. 47 pièces d'habillements et autres habits neufs, de M. J. Boulanget.—1 paque tde Wm. Morris.

Cinq caisses d'habillement furent envoyées à Québec hier soir.

A 4½ heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, Sec.

Collecte du Quartier Saint-Louis, du 30 mai au 9 juin : £1559 4 2

Collecte du Quartier du Palais : Division Est, y compris la somme reçue de messieurs les officiers de l'artillerie Royale et du Corps des Ingénieurs en station à Québec, en sus des £5 du lieutenant Hornby, du génie, £19 : £601 9 0.

Parmi les souscriptions d'aujourd'hui se trouvent les suivantes :—

Banque de la cité, branche à Québec,	£300	0	0
G. Blumbart, écr.,	12	10	0
C. Gethings, écr.,	7	10	0
G. Beswick,	12	10	0
W. Stevenson,	12	10	0
Hon. Mathiew Bell,	100	0	0
Wm. Sheppard et Cie.,	50	0	0
Lt. Ross,	5	0	0

Le maire a reçu ce matin une lettre de l'officier commandant le 52c. d'infanterie légère à Montréal, contenant un billet pour £40, étant le montant de la contribution des officiers de ce régiment.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous publions que les officiers de l'Artillerie Royale et Ingénieur Royal ont faits donation aujourd'hui de £19, en addition de la souscription du Lieut. Hornby de £5.

Une donation libérale de £25 a été reçue ce matin de la part de Messrs. Léger Frères, de New-York.

Nous avons reçu une liste des souscriptions du Quartier du Palais, qui se monte à £582.

Contributions reçues jusqu'à ce jour, 6 juin, 1845, des paroisses suivantes :

Cap Santé,	£47	7	1½
St. Gervais,	30	0	0
Ecureuils et St. Rémond,	21	16	0
St. Ambroise,	33	17	0
Angé Gardien,	6	11	0½
Messire Moiland, miss. à G. Ile,	2	9	6
L'Islet,	27	0	0
St. Michel,	33	0	0
Cap: St. Ignace,	6	1	6
St.-a-Foy,	19	5	0

Rivière du Loup,	18	10	0
Rivière Ouelle,	50	0	0
St. Laurent,	13	5	9
“ Anne, (Côte Beaupré)	13	5	9
“ Jean, de l'Isle,	24	13	0
“ Anselme,	13	18	7½
Chateau Richer,	2	9	0½
Charlesbourg,	3	6	6
M. Caron, curé, de l'Isle aux Grues,	3	15	0
J. Bte.-Larue,	5	0	0
Ferdinand Moore,	0	10	0

—Le montant déposé jusqu'à 1 heure et demie aujourd'hui, à la banque de Montréal, pour le soulagement des incendiés de Québec, s'élève à £11,149 4 11 courant. On peut dire que la moitié de sommes souscrites n'est pas encore entrée.

Journal de Québec du 10.

Procédés du comité général pour le soulagement de ceux qui ont souffert par l'incendie du 25 mai.

Québec, 9 juin 1845.

L'assemblée régulière hebdomadaire a été tenue ce jour.

Présent: L'honorable R. E. Caron, président, l'évêque anglican de Montréal, l'hon. John Neilson, le révd. J. Clugston, le sheriff Sewell, A. A. Parent, Mgr. l'évêque de Sydime, J. Hale, le révd. G. Mackie, M. O'Reilly, prêtre, l'hon. A. W. Cochran, l'hon. T. C. Aylwin, P. J. O. Chauveau, A. Mountain, A. B. Jessopp, M. le curé de St. Roch, J. Chabot, S. Scott, M. le supérieur du séminaire, E. J. Deblois, M. le curé de Québec, N. Freer, docteur Fisher, docteur Kimlim, P. Gingras, jr., Ab. Durand, A. N. Aubin, le docteur Robitaille.

Les procédés de la dernière assemblée ont été lus.

Le comité de correspondance a fait rapport qu'il avait adopté, fait imprimer et avait commencé à faire circuler un appel de la part des habitants de Québec à ceux du Royaume-Uni et des colonies de l'Amérique du Nord, adressé aux maires ou autres autorités supérieures et personnes des principales villes et cités de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des colonies voisines, accompagné d'une circulaire du maire de cette cité à ces autorités et de lettres de la part du comité à des personnes influentes dans ces localités, demandant leur coopération et leur influence en support de cet appel; et qu'il a aussi préparé et qu'il est sur le point d'envoyer une circulaire à ceux qui emploient des moulins à scie, en conséquence de la résolution adoptée au comité général, lundi dernier.

Copies de cette adresse et de ces circulaires furent soumises avec le rapport.

Le comité spécial auquel a été référée la demande de la société charitable du bois de chauffage de Québec, fait rapport en faveur de cette demande qui est aussitôt accordée.

Sur motion de l'hon. A. W. Cochran, secondé par l'hon. T. C. Aylwin, il fut

Résolu.—Que le sous-comité chargé de suggérer les mesures propres à prévenir les incendies, reçoive instruction de se mettre en communication avec la corporation de cette ville ou avec tout comité d'icelle qui puisse être nommé pour considérer le même sujet.

Sur motion de l'hon. A. W. Cochran, secondé par l'hon. T. C. Aylwin, il fut

Résolu.—Qu'une demande soit faite par ce comité à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de mettre sous les yeux du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre la calamité qui a frappé cette ville et de solliciter le gouvernement de Sa Majesté de prendre en considération l'expédience de la part du gouvernement impérial de donner quelque aide pour le soulagement des habitants de Québec, que le désastre a réduit à la destitution.

Le comité alors s'ajourna.

E. L. MONTIZAMBERT,
Secrétaire.

On écrit au Journal de Québec:

M. le rédacteur.—M. le curé Gosselin de la paroisse St. Jean, Isle d'Orléans, s'est rendu au désir de la circulaire qu'il a plu à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Sydime d'adresser au clergé de ce diocèse, par la voie des journaux, et a donné lecture de cette circulaire aux fidèles de sa paroisse, et pour mettre cette circulaire à effet, il a été convoqué une assemblée des habitants à l'issue des vêpres au presbytère de la Paroisse, où ils se sont rendus en grand nombre, il fut de suite nommé 10 syndics, savoir: MM. Joseph Pouliot père, Laurent Mareoux, Pierre Labrecque, François Ferland, Pierre Pouliot fils, Jean Pouliot, Louis Poulin, père, J. Fradet, François Bourbon, et Jos. Audet, lesquels voulant rencontrer chacun des chefs de famille, ont aussitôt après l'assemblée, commencé leur collecte qui, nous n'en doutons pas, sera abondante, en regard aux moyens des habitants de l'endroit. Une liste de souscription fut aussitôt ouverte et la somme de £14 16 3 a été souscrite, tant en argent qu'en effets, entre 19 personnes.

M. les éditeurs des journaux français sont priés de vouloir reproduire la présente communication dans leurs colonnes.

—Il nous serait impossible de signaler particulièrement tous les actes de bienfaisance qu'a fait éclater l'incendie récent, et qui honorent l'humanité: ils sont en trop grand nombre; mais il en est quelques-uns auxquels nous ne pouvons refuser une mention. Tel est celui d'un pensionnaire de l'hôtel Blanchard (M. Fleury Saint-Jean, qu'il nous pardonne de le nommer) qui, après avoir souscrit cent piastres à Montréal, a encore fait présent de cent piastres à une pauvre veuve, de vingt piastres à une autre, et de quatre barils de farine à une troisième.

La souscription vraiment princière de M. Gibb (£500) fait d'autant plus d'honneur à ce monsieur qu'il a fait lui-même des pertes très-considérables par l'incendie. Mais la libéralité est chose habituelle chez M. Gibb; nous nous permettrons d'en citer un trait qui est venu indirectement à notre connaissance et que le public ignore probablement: c'est que ce monsieur a fait présent, il y a quelque temps, de cent louis au curé d'une paroisse catholique pour l'aider à payer les dettes de son église, menacée d'être vendue.

Canadien.

—Les Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de cette ville ont souscrit £200 pour les incendiés, et leur respectable chapelain, M. Bedard, £25. *Id.*

A la nouvelle de l'incendie de Québec une assemblée eut lieu à Toronto le 9 du courant sous la présidence du maire. On y ouvrit aussitôt une souscription qui se monta de suite à £300, L'hon. M. Baldwin y donna £100. On organisa ensuite au comité pour recueillir les souscriptions.

CANADA.

—Les journaux anglais, de cette ville, se sont élevés avec raison contre une attaque de fanatisme brutalité commise par un nommé Brennan sur la personne d'un prédicateur ambulante. Nous sommes fort d'avis que les disséminateurs de la parole évangélique se contentent de prêcher dans leurs chapelles et dans les maisons de leurs cultes; mais nous croyons également que le fanatisme religieux doit être comprimé par les lois et que les autorités doivent sévir contre les furieux qui vont se ruer contre les prédicateurs inoffensifs qu'on doit se contenter de laisser pérer dans le désert au lieu de vouloir les assommer. S'ils interboisent l'ordre de la société il existe une autorité constituée pour les réprimer sans que chaque conscience se mêle d'en faire justice. Il est mille fois déplorable que dans un pays comme le nôtre, où la tolérance est non-seulement un principe mais un besoin absolu, il se trouve des gens toujours prêts à exciter les passions religieuses au lieu de les étouffer. Quand à prêcher dans les rues, nous croyons qu'il serait plus que prudent pour les autorités municipales d'en interdire l'usage, car si chaque serite allait en faire un métier (et nous ne voyons pas quel droit une en a plus qu'une autre) il en résulterait bientôt une cacophonie qui ne serait rien moins qu'édifiante. Il nous semble que Montréal offre assez de refuges et d'asiles religieux pour toutes les croyances, pour que chacun puisse y trouver son compte, sans qu'il soit besoin d'aller ramasser la parole sainte à tous les coins des rues. C'est dans le silence de la retraite et non dans le brouhaha des places publiques qu'on peut le plus convenablement se recueillir pour goûter les fruits de la prédication; et malheur à ceux qui vont faire leur salut sur la place Dalhousie ou sur le Marché à foin!

Aurore.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Tous les journaux voltairiens, radicaux, etc. de Paris, étant furieux de la condamnation du *Manuel* de M. Dupin par la Congrégation de l'Index, à Rome, voici la leçon que leur donne le *Globe*:

“ Il y a des gens qui paraissent surpris de voir frapper en quelque sorte d'excommunication des ouvrages composés par des hommes de talent, placés à la tête de l'enseignement, ou occupant dans les affaires du pays des positions considérables. Ces personnes-là sont d'une grande naïveté.

“ Il n'y a pas deux manières d'être catholique: il faut croire ce que l'Eglise enseigne, ou se résigner à être mis hors de la communion. Quand nous disons être mis hors de la communion, c'est peut-être mal s'exprimer. Ce n'est pas l'Eglise qui met quelqu'un hors de la communion; l'Eglise ne fait que constater l'infraction commise par un homme contre ce qui est de foi, et elle applique à ces infractions les peines portées dans la discipline en vigueur. C'est donc l'excommunié qui s'exclut lui-même, en se mettant en rébellion contre la loi, comme le criminel se place lui-même, par un acte déterminé, sous l'application de tel ou tel article du code. L'Eglise ne force personne à entrer dans son sein; mais elle ouvre la porte à ceux qui veulent sortir, et encore la leur r'ouvre-t-elle avec joie quand ils veulent rentrer.

“ On n'est pas philosophe, c'est-à-dire on n'invente pas des systèmes ontologiques, psychologiques ou moraux, sans courir naturellement le risque de se mettre en contradiction avec les doctrines de l'Eglise; et dès qu'on veut avoir les avantages du rationalisme, il faut bien se résigner à en avoir les inconvénients. M. Cousin, M. Mallet, M. Michelet, peuvent être d'excellents philosophes; mais la cour de Rome déclare qu'ils sont de mauvais catholiques et cette déclaration ne laisse pas que d'être grave, lorsqu'on songe qu'ils sont à la tête de l'enseignement et que leurs livres sont placés entre les mains de la jeunesse. Nous ne donnons pas assurément, dans les exagérations de certains gens contre l'Université, mais nous ne déplorons pas moins de voir la jeunesse catholique guidée par des hommes dont les principes religieux sont hautement décaués par l'Eglise. Nous estimons trop les hommes dont il

s'agit pour ne pas être persuadés qu'ils souffrent eux-mêmes de la délicatesse de leur situation.

Quant à M. Dupin, ceci lui montrera qu'il faut mettre une grande réserve à se mêler d'affaires qui ne sont pas de notre compétence, et à se constituer soi-même et en amateur docteur en droit canon.

Le *Journal de l'Aisne* cite comme un beau trait de bienfaisance ce qui n'est, grâce aux inspirations de la religion catholique, qu'un acte ordinaire de la vie journalière des Sœurs de la Charité :

« Un pauvre ouvrier de notre ville (Laon), dit ce journal, était réduit à la plus grande misère ; c'était à peine si la famille, homme, femme et quatre enfants, mangeaient, et sans quelques secours de voisins compatissants ou du bureau de bienfaisance, ils seraient morts de faim et de froid. La semaine dernière, une Sœur de Charité se présente au milieu du triste ménage. Après quelques mots de consolation et d'encouragement, elle remet à l'ouvrier étonné un paquet assez lourd et parfaitement enveloppé et cacheté, en lui disant que c'est de la part d'une personne qui l'a chargée de ce message. La Sœur partit, l'ouvrier qui n'avait pas en sa présence osé ouvrir le paquet, brise l'enveloppe, et sous le papier il trouve une somme de cinq cents francs. Des mots ne peindraient pas sa joie et son bonheur : ils n'exprimeraient pas non plus l'admiration que causeront partout cette belle et discrète aumône, le sentiment qui l'a inspirée et le mystère dont s'est entouré le charitable donateur. »

ANGLETERRE.

—Voici, relativement au collège catholique de Maynooth, qui joue en ce moment un si grand rôle dans les débats du Parlement anglais, quelques détails qui ne seront pas lus sans intérêt :

« Ce collège est situé dans le comté de Kildare, où il existe encore un autre établissement catholique du même genre, savoir à Clangowood. Le collège royal de Saint-Patrick, autrement dit de Maynooth, fut fondé en vertu d'une acte émané en 1795 du parlement irlandais. Cette institution fut créée dans le but de former, dans le pays même, des prêtres irlandais qui précédemment étaient obligés de fréquenter divers collèges sur le continent. Ouvert pour cinquante étudiants dans le mois d'octobre 1795, cet établissement compte maintenant une existence d'un demi-siècle. Peu de temps après qu'il fut établi, on y attacha un collège pour des étudiants laïques, mais ce dernier fut supprimé en 1817. Ce collège est disposé pour y loger 450 étudiants. Sur ce nombre, 250 élèves sont désignés par les évêques des divers diocèses lors des examens annuels dans les provinces. Ils ne paient qu'une fois pour toutes 5 guinées à leur entrée au collège, et c'est là la seule rétribution qu'ils aient à acquitter durant leur séjour dans l'établissement. Les autres élèves sont en partie des pensionnaires qui, indépendamment de 4 guinées d'entrée, paient 21 guinées par an, et des demi-pensionnaires qui ne paient que la moitié de cette somme. Les dépenses du collège sont couvertes par diverses sources de revenus et de legs, ainsi que par l'allocation qui lui est accordée annuellement par le vote du parlement. L'administration en est confiée à un président, vice-président, diacre et procureur ou trésorier. Les élèves sont enseignés par des professeurs dans les écritures saintes, la théologie dogmatique et morale, la philosophie naturelle et expérimentale, la logique, les belles-lettres, les langues hébraïque, grecque, latine et française, ainsi que dans l'éloquence anglaise et irlandaise. »

« Les étudiants passent d'ordinaire dans le collège : cinq ans, dont deux sont consacrées aux humanités, à la logique et aux mathématiques, et les trois dernières années à la théologie. La durée de ces études est quelquefois abrégée par la suppression du cours de mathématiques. Les bâtiments du collège sont très-vastes et se composent d'un corps de logis avec des ailes d'une grande étendue. Les frais de construction s'en sont élevés à 32,000 liv. st., non compris les frais occasionnés par les derniers agrandissements qu'on y a faits. Un terrain de 42 acres, transformé en parc pour la récréation des élèves, fait encore partie de ce vaste et important établissement. Le subside de l'Etat accordé annuellement par vote s'est élevé jusqu'ici à 8,928 liv. st. Il est porté à 28,000 liv. sterl. dans le projet parlementaire récemment soumis au parlement par sir Robert Peel. »

Ami de la Religion.

—On lit dans un journal anglais :

Collège de Maynooth.—Comme plusieurs de nos lecteurs ne sont pas au courant de l'établissement de ce collège érigé pour les papistes, et pour lequel Sir Robert Peel demande qu'une allocation soit faite à ce collège, nous croyons devoir nous étendre quelques instans sur ce sujet, afin que nos lecteurs puissent mieux comprendre ce qui a fait un très grand retentissement dans tout le royaume.

Cette question va devenir pour quelque temps le pivot de notre politique. Elle mettra le ministère aux prises avec son parti, elle a excité dans la Chambre des Communes de vives discussions, beaucoup de mécontentement, et peut-être une agitation formidable au dehors. Par elle-même cette question n'a pas une bien grande importance. Avant l'union de l'Irlande et de l'Angleterre, le Parlement irlandais, effrayé par l'exemple de la Révolution Française, prit à cœur de se concilier la population Catholique en pourvoyant aux frais d'instruction du clergé. Tous les ans il vota une faible allocation pour l'entretien du collège de Maynooth. Une augmentation ultérieure porta la somme à environ 13,000 liv. sterling.

C'est sur ce fond que l'on pourvut au paiement d'un très grand nombre de professeurs, et à la pension plus que modeste d'un certain nombre d'élèves. Depuis l'époque de l'union, cette somme a continué d'être votée tous les ans

par le Parlement. Depuis quelques années, l'allocation a été combattue par les ultra du parti Anglican ; mais elle a toujours eu en sa faveur tous les suffrages des chefs des deux partis. Le péché de soutenir le Papisme et d'encourager l'idolâtrie est devenu, à cette occasion, un thème de controverse à Exeter Hall. Des recherches minutieuses ont fait découvrir dans les livres de théologie en usage à Maynooth, des passages sur lesquels on a basé les plus ridicules accusations d'immoralité contre l'enseignement de ce collège. Toutefois, toutes ridicules qu'elles étaient, ces accusations ont servi l'intérêt de parti, et c'est aux dénonciations de Maynooth et à la théologie de Denis que Sir Robert Peel a dû son élévation au pouvoir.

Personne ne s'est attendu à le voir supprimer l'allocation pour complaire aux ultra. Mais le bill qu'il a proposé donne à la mesure une extension et un caractère de permanence qui en fait une dotation religieuse plutôt qu'un simple subside parlementaire. En doublant ce subside annuel, et en pourvoyant par un fonds spécial aux frais de construction qui doivent faire de Maynooth un édifice national, il arrive à demander, pour cette année, tout au moins cinquante mille livres sterling. Tout cet argent est destiné à élever le salaire du président et des professeurs, et à accroître le nombre et le bien-être des élèves. Avec tout cela, il a très sagement fait de ne stipuler en faveur du Gouvernement aucun contrôle direct sur l'enseignement, ni aucun droit d'intervention en ce qui touche la foi religieuse.

Selon nous, les ultra ont raison de dire qu'il y a là toute autre chose qu'une question d'argent. L'approche de divers actes, celui-ci indique de la part de Sir Robert Peel, l'intention de reconnaître officiellement et de relever le clergé d'Irlande ; et ce n'est là encore qu'un premier pas vers d'autres concessions. Qu'aura-t-on gagné, disent quelques-uns, à avoir donné aux prêtres une instruction gratuite, si une fois entrés en fonction l'Etat cesse de pourvoir à leur sort ? La dotation d'un collège pour les prêtres doit amener nécessairement et prochainement la dotation du clergé.

Or, voilà ce qui paraît affreux aux yeux de ceux qui invoquent pour chaque Protestant l'infailibilité que l'on dénie au Pape et aux conciles. Dès l'ouverture des débats, tout le côté ministériel s'est levé en masse pour présenter des pétitions contre le subside. Le discours de Sir Robert Peel n'était pas propre à calmer les allarmes de son parti. Il a été libéral et a laissé entrevoir de nouvelles concessions. A mesure qu'il parlait, il était applaudi par trois ou quatre des siens et par la masse entière de ses adversaires. Enfin, il s'est rassis au milieu des cris de joie des libéraux et du silence unanime des Tories qui ne lui ont pas épargné les accusations de trahison et d'irréligion ; et quand on a passé au vote, la proposition ministérielle aurait été infailliblement rejetée, si l'opposition libérale tout entière n'eût voté en sa faveur.

Comme le bill a plusieurs degrés à parcourir, l'opposition du dehors devenue plus furieuse que jamais, chercha à réagir sur la chambre. En dépit de la justice et de la libéralité réelles de la mesure, certaines considérations, pourront amener les libéraux à rentrer dans l'opposition sur cette question. Leurs principaux patrons dans les collèges électoraux sont des dissidents Protestants qui portent une haine fanatique au Catholicisme, et sont d'ailleurs opposés à tout entretien d'un corps religieux quelconque par l'Etat. Ils mettront leur intolérance à l'aise sous le prétexte de combattre le principe d'une allocation obligée pour un usage religieux. Reste à savoir jusqu'à quel point ces dispositions, de leur part, pourront influencer leurs représentants. Sans doute un certain nombre de membres ministériels ou de l'opposition, qui n'ont pas pris part au vote de Jeudi, seront forcés par leurs mandataires de voter contre le bill à la seconde lecture. Néanmoins, nous ne pensons pas qu'il soit au pouvoir des adversaires de ce bill d'empêcher son adoption définitive. Mais Sir Robert Peel achètera son succès au prix de la dissolution complète de son parti. Nous ne croyons pas nous tromper en envisageant la mesure en question comme le premier pas de l'administration de sir Robert Peel vers sa chute.

L'amendement de M. Ward, qui voulait prendre l'allocation demandée pour Maynooth sur les revenus de l'Eglise anglicane d'Irlande, a été rejeté à une majorité de 174 voix, après avoir été discuté de nouveau dans la séance de la Chambre des Communes du 24.

Les débats soulevés par M. Ward ont eu pour principal résultat de forcer les partis à s'expliquer sur les réformes de l'anglicanisme en Irlande. Les conservateurs ont dû repousser l'amendement pour ne pas compromettre le succès du bill ; mais les hommes éminents du parti whig : lord John Russell, M. Macaulay, lord Palmerston et lord Howick ont tous accepté en principe l'appropriation désirée par M. Ward ; elle fera désormais partie de leur programme politique. La faiblesse avec laquelle des conservateurs ont défendu l'établissement anglican irlandais semble trahir de leur part la crainte d'être eux-mêmes obligés de réaliser cette grande réforme. Les arguments qu'ils ont fait valoir ne sont pas de nature à compromettre leurs projets pour l'avenir, car personne n'a songé à justifier l'existence de l'Eglise d'Irlande dans les conditions actuelles. Les orateurs ministériels se sont prudemment bornés à repousser l'amendement parce qu'il pouvait entraver le succès du bill de Maynooth dans la Chambre des Lords.

Sir Robert Peel a exposé dans la dernière séance de la Chambre des Communes les réformes qu'il se propose de faire subir au système actuel des banques d'Irlande et d'Ecosse. Ces réformes se rapprochent de celles appliquées l'an dernier aux banques d'Angleterre. L'exposé du premier ministre a été écouté favorablement par la Chambre. Divers membres lui ont demandé des explications sur des points techniques, qu'il s'est empressé de

donner.

Un point important de cette mesure pour les catholiques, c'est la suppression d'une formule de serment qui les empêchait de prendre part à l'administration de la grande banque de Dublin. Le projet ministériel fait disparaître cette odieuse distinction.

Univers.

Le *Morning-Herald*, journal tory, grand admirateur de la politique du Cabinet anglais, a recours à un nouveau genre d'argument pour défendre la conduite du Ministère dans la dotation de Maynooth. D'après lui, sir Robert Peel, loin de favoriser la propagande papiste, vient, par le bill de Maynooth, de faire faire un grand pas à l'établissement du protestantisme en Irlande. Le *Morning-Herald* a découvert que les Irlandais avaient résisté jusqu'à présent à l'influence protestante parce que le clergé catholique d'Irlande n'est pas assez éclairé pour découvrir les absurdités du romanisme. En dotant largement Maynooth, en mettant cet établissement en position d'avoir de savants professeurs à sa tête, l'Irlande aura bientôt des prêtres éclairés, c'est-à-dire, d'après le *Morning-Herald*, favorablement disposés pour le protestantisme, qui peu à peu communiqueront leurs lumières au peuple ignorant endoctriné par le clergé ignorant du Maynooth actuel. Il est donc évident que sir Robert Peel vient, par son bill, de porter un terrible coup au catholicisme, et que les Robert Inglis, les Plumtre, les duc de Newcastle n'entendent rien à l'art de faire de la propagande protestante en 1845 ! Le *Morning-Herald* va plus loin ; il prétend appuyer sur des faits sa curieuse théorie. Or, voici les preuves qu'il invoque en faveur de son argument :

« Le royaume de France marche rapidement au protestantisme sous l'influence de son système d'éducation universitaire, et une circonstance qui n'est pas la moins consolante de ce changement, c'est que la partie savante du clergé est à la tête du mouvement qui conduit la France à une nouvelle réformation.

« Nous sommes autorisés, continua-t-il, à énoncer un fait qui réjouira autant qu'il étonnera les protestants anglais. Dans le département de la Charente (arrondissement de Cognac) ; quarante communes ou paroisses, ayant leurs curés en tête, ont embrassé le protestantisme dans ces derniers mois. »

Comment s'est opéré ce miracle ? — par l'apparition de trois apôtres de la réforme qui ont à peine eu temps de se montrer et d'ouvrir la bouche : le miracle était achevé ! L'événement rappelle les prédications des premiers apôtres : Quarante communes, y compris les maires et les curés ! Comment le *Constitutionnel* ne nous a-t-il pas donné cette grande nouvelle ?

Le *Morning-Herald* aurait dû nous dire qui l'avait autorisé à révéler au monde ces prodigieux succès du protestantisme. Nous craignons fort que la nouvelle n'émane de quelque héros d'*Exeter-Hall*, et que les faits sur lesquels repose la théorie du journal anglais ne soient une mauvaise plaisanterie dont sa crédulité a été la victime.

Quoiqu'il en soit, la recette du *Morning-Herald* pour convertir l'Irlande au protestantisme n'en mérite pas moins l'attention du *Constitutionnel*, qui consentirait difficilement à appliquer l'expérience à la France. Elle s'y ferait pourtant avec d'autant plus de facilité que le clergé n'a pas besoin de dotation extraordinaire ; il se contenterait d'un peu de liberté, dont il profiterait pour instruire et éclairer les masses, au risque de subir les conséquences qui résouissent le *Morning-Herald*.

Univers.

ESPAGNE.

—L'*Heraldo* annonce, d'après une correspondance de Rome, que le Pape présidera sous peu un conclave public dans lequel il proclamera à la face de la chrétienté le concordat conclu avec l'Espagne et la reconnaissance de la reine Isabelle II par le Saint-Siège.

—La *Gazette de Madrid* publie le décret royal suivant, contre-signé par le ministre des finances :

« Article unique. — Les biens du clergé séculier non vendus et dont la vente a été suspendue par ordonnance royale du 26 juillet 1844, sont rendus au clergé. »

SUISSE.

—On écrit de Lucerne :

Le 16 avril, la confrérie qui s'est formée pour la défense et la conservation de la foi catholique, a célébré sa grande réunion annuelle à Rousswyll, commune du canton de Lucerne. Jamais cette réunion n'avait été aussi nombreuse, bien qu'une partie de la population fût encore réunie sous les armes. Le Gouvernement vient d'expédier sous bonne et sûre escorte la troisième colonne de prisonniers d'origine étrangère à la Suisse, et qui sont à jamais bannis du territoire de la Confédération par arrêt judiciaire. Les gendarmes chargés de les conduire aux frontières, ont ordre de les mettre à la disposition des autorités des pays auxquels chacun d'eux appartient, pour y être traités suivant les lois de ces pays. Le Gouvernement de Lucerne, d'accord avec l'autorité épiscopale, fera célébrer dimanche prochain, 27 avril, dans toutes les communes du canton, de solennelles actions de grâces à Dieu, non, comme le prétendent les radicaux des corps francs, pour le remerciement du sang versé dans les derniers combats, mais pour lui rapporter la victoire que le ciel leur a donnée sur une horde sauvage qui se promettait la destruction de la capitale et l'asservissement du canton. On rougit à la fois de honte et d'indignation lorsqu'on entend accuser les hommes religieux, dits jésuites, de se plaire à l'effusion du sang et d'en remercier le divin Père de la race humaine. L'effusion du sang n'est que l'accessoire inévitable de toute collision armée ; la responsabilité n'en peut, en toute justice, retomber que sur les misérables auteurs d'une agression qui devait se résoudre en torrents de sang et en monceaux de cendres.

Nous recevons de Suisse une lettre dont nous extrayons le passage final :
La paix n'est pas encore prête à reparaitre dans notre pays. Sans doute le sol ne sera pas de si tôt ensanglanté de nouveau. Pour le moment la presse seule continuera la lutte. Mais si le radicalisme se montre ulcéré de sa défaite, les cœurs catholiques se sont énergiquement retremés, et si la perfidie venait nous imposer de nouveaux combats, nous ne nous laisserions certainement pas écraser. Le Seigneur nous est en aide, nous ne craignons pas ce que l'homme voudrait nous faire.

On écrit de Zurich :

On assure à Zurich que de nouvelles notes des cabinets étrangers sont parvenues au chef du Vorort, et que leur substance est de nature à faire croire que, dans le cas où les corps francs se seraient rendus maîtres de Lucerne, des troupes étrangères, celles de France en tête, seraient immédiatement entrées en Suisse. Tel est donc, ajoute cette feuille protestante, le danger auquel nous ont exposés certains gouvernements, qui, suivant l'expression du Cabinet de Vienne, ne méritent plus le nom de gouvernements, mais méritent d'être mis au ban de la civilisation européenne. C'est de ce danger que nous ont délivrés l'héroïsme et la fidélité de la Suisse primitive.

Vos révolutionnaires se sont beaucoup apitoyés sur le sort des corps francs de Lucerne. Voici un des mille traits qui leur ont attiré de dures représailles.

Dans le village de Nohikon, les femmes et les enfants restés seuls après le départ du landsturm, s'enfuyaient au moment de l'irruption des bandes dans leurs communes. Les femmes se sauvaient tremblantes, leurs nourrissons dans les bras, lorsque les corps francs, ne pouvant s'élaner à leur poursuite, leur envoyèrent des feux de peloton. L'ange de Dieu veillait sur elles, car toutes les balles passaient sur leurs têtes : pas une d'elles ne fut atteinte ; mais les décharges des routiers ayant appelé l'attention des habitants formant le landsturm de la commune, ils revinrent à la course, se jetèrent sur les assassins et les taillèrent en pièces ; il fallut trois voitures pour enlever les morts et les blessés.

A Russwyl, il se trouve encore actuellement un bon nombre de femmes malades des suites des horribles violences dont elles ont été victimes, et cependant l'occupation de cette commune avait précédé tout acte d'hostilité, et s'était accomplie sans coup férir !

ILE BOURBON.

—On lit dans un journal de Valenciennes, l'*Echo de la Frontière* :

« Un de nos concitoyens, M. Weber fils, prêtre et missionnaire apostolique, est parti le 26 septembre dernier de Paimbœuf, sur le Marius, faisant voile pour l'île Bourbon ; il devait ensuite aller prêcher la foi dans l'île de Madagascar et dépendances. M. Weber accompagne six autres prêtres qui se dévouent comme lui pour convertir les naturels Malgaches, les plus féroces des habitants de l'Afrique orientale. On a des nouvelles récentes de ce pieux et courageux Valenciennois, débarqué à Saint-Denis (île Bourbon) le 27 décembre dernier, après avoir été jeté par les vents vers le Brésil et jusqu'à l'île de la Trinité. Le missionnaire Weber, qui voyage avec un petit nègre malgache, son élève, a fait, pendant sa longue traversée, une étude approfondie de la langue malgache parlée à l'île de Madagascar. Il a été désigné, avec un de ses confrères (M. Richard), comme spécialement chargé de la mission de l'île de Mayotte, dans le canal de Mozambique. De là, s'il survit à son entreprise, il doit aller chez les Hovas. La mission a dû commencer dans le présent mois d'avril, après avoir laissé passer l'époque des fêtes meurtrières de Madagascar, qui ne finissent qu'en mars. Outre l'intérêt religieux, un intérêt politique se lie aux missions françaises du canal de Mozambique et de Madagascar : les intrépides missionnaires, tout en prêchant la foi chrétienne, préparent les peuples sauvages de ces contrées africaines à aimer les Français et s'attacher à eux par des liens politiques et commerciaux. »

SYDNEY.

—Le journal *Sydney-Chronicle*, du 6 novembre, fait mention d'une visite à cette intéressante mission dirigée par Mgr. l'archevêque Polding, de Mgr. Pompallier, de la société des Maristes de Lyon, et vicaire-apostolique de l'Océanie. Un meeting tenu durant son séjour à Sydney fut présidé par ce prélat. Dans le discours qu'il fit sur l'état prospère de sa mission, parmi les faits qu'il rapporte, nous avons remarqué les suivants :

Dans une des îles du Tropique qu'il visita il y a deux ans et demi, plusieurs jeunes nouveaux convertis lui ayant demandé la permission de l'accompagner dans les nouvelles îles qu'il allait visiter, l'évêque leur répondit qu'il y avait déjà trop de monde à bord de son navire et qu'il ne pourrait les recevoir, et que d'ailleurs les îles où il se rendait étant habitées par des anthropophages, ils courraient risque d'être tués, et dévorés, surtout par les habitants des îles Fidjée, les plus cruels et les plus barbares de la Nouvelle-Zélande. « Evêque ! lui répondirent les nouveaux convertis, nous ne craignons rien. La mort ne nous fait pas peur. Que nous serions heureux de mourir avec toi et d'aller ensemble au ciel pour y voir le vrai Dieu et y vivre dans la compagnie des saints ! » Durant deux semaines que l'évêque séjourna dans son île, ils lui firent tant d'instances qu'il se rendit enfin à leur désir, et pendant le voyage leur piété et leur conduite furent un sujet d'étalification pour toutes les personnes à bord, et sur terre ils rendirent toutes sortes de services à l'évêque.

Dans une occasion les indigènes nouvellement convertis s'adressèrent à lui, et lui dirent : « Nous voudrions savoir si tu trouves quelque chose de mauvais dans nos coutumes ! » Mais comme ils n'étaient pas encore assez ins-

truits des vérités de la religion, il jugea prudent de différer de leur dire ce qu'il y avait de mauvais dans leurs usages jusqu'à ce qu'ils fussent plus solidement affermis dans leur foi.—Quelque temps après, un jour qu'ils s'amusaient à danser en présence de leur évêque, quelques hommes vinrent à lui et lui dirent : « Evêque, tu vois à présent un de nos principaux usages, dis-nous s'il est bon ou mauvais. » Avant de donner une réponse, le prélat voulut connaître le sens de la chanson qui accompagnait la danse. On le lui expliqua. Aussitôt on aperçut à ses traits les signes du mécontentement. « Tu crois donc la danse mauvaise, lui dirent les sauvages ?—Très mauvaise, leur répondit le prélat. » Aussitôt ils se rendirent auprès des danseurs, leur firent part de la réponse de l'évêque, et la danse cessa immédiatement, pour n'être plus reprise.

Le spectacle le plus touchant et le plus édifiant dont Mgr. Pompallier avoue avoir été témoin durant son séjour à Sydney, est celui de la fréquente participation aux sacrements des fidèles des deux sexes, bonheur auquel ceux qui étaient sous sa charge ne pouvaient participer que deux fois l'an, à cause de ses fréquents voyages d'une île à l'autre. Le prélat parla aussi du changement étonnant opéré sur le caractère des habitants de la Nouvelle-Zélande qui avaient embrassé la foi, qui se faisaient distinguer dans toute leur contenance de ceux de leurs compatriotes qui n'avaient pas encore eu ce bonheur ; cet aspect sauvage, ces regards féroces, cet air menaçant qui caractérisent les derniers, avaient presque entièrement disparu dans les nouveaux convertis et surtout dans les plus jeunes d'entre eux.

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—On lit dans le *Times* du 16 avril :

« L'été dernier la Chambre des Communes, sur la motion de lord Palmerston, a fait dresser la statistique du chiffre total des nègres d'Afrique débarqués pour la traite sur les îles et sur le continent d'Amérique depuis 1815 jusqu'à 1843 inclusivement. Cette statistique n'a été publiée qu'hier. Il en résulte que le chiffre total des nègres africains débarqués de la sorte, durant tout ce laps de temps, se monte à 639,145, dont 555,834 ont été débarqués sur le territoire brésilien, 76,685 sur le territoire espagnol, 3,423 sur le territoire français, 1,123 sur le territoire hollandais, 200 sur le territoire danois, 1,800 à Montevideo. Dans l'année 1843, 19,095 esclaves ont été débarqués au Brésil, et 5,627 sur le territoire espagnol ; le nombre des nègres pris en Afrique pour l'esclavage, mais capturés sur mer et mis ensuite en liberté, s'est élevé à 18,042. Du reste, les rapports sont loin de donner le chiffre exact des esclaves débarqués. C'est ainsi qu'à Rio on a inscrit 37 vaisseaux avec un nombre total de 14,891 esclaves, tandis qu'il est entré réellement au Brésil, pendant l'année 1843, plus de 40,000 nègres.

FRANCE.

Remède contre la rage.—Une personne grave nous communique la recette suivante connue et employée depuis deux ou trois siècles dans un canton du Limousin, où elle a toujours réussi :

Une demi-poignée de rhue, — une demi-poignée de trèfle sauvage, — une demi-poignée de sauge, — cinq clous de girofle, — une demi-poignée de sel, — de la poudre d'orange amère (la pesanteur d'un louis de 24 fr.), — un verre de gros vin.

Les herbes qu'on emploie doivent être fraîches.

On doit broyer et pulvériser le tout ensemble, le passer à travers un linge sec, garder le marc, que l'on divise en neuf parties, et appliquer chaque jour, durant neuf jours, sur l'endroit mordu, une de ces parties en guise de cataplasme, ayant soin de l'humecter avec du vin.

Le malade doit être à jeun quand il prend la potion et ne rien prendre après durant trois heures.

La dose est la même pour les enfans et les grandes personnes.

Pour un bœuf ou un cheval il faut quadrupler la dose.

Le remède opère avec efficacité même à huit jours de distance de la morsure. Il a réussi quelquefois à une distance plus considérable, pourvu que la rage ne soit pas déclarée.

AMÉRIQUE.

On lit dans le *post-scriptum* d'un journal de Wilmington, (Caroline du Nord) : « Au moment où nous mettons sous presse, on nous communique une lettre particulière datée du village de Wilmington, 28 avril, dans laquelle il est dit que le feu s'est déclaré dans les marais des comtés de Beaufort, Tyrrel et Hyde. Deux familles ont été surprises par le flammes et brûlées ; l'une d'elles se composait d'un homme, sa femme, trois enfans et trois nègres. »

Dans la Caroline du Sud, le village d'Anderson, où l'on comptait plus de 300 habitans, a été complètement détruit par les flammes. Il n'est pas resté debout une seule maison.

—Par le schooner *Juanita*, on a reçu à la N.-Orléans des nouvelles de Matamoras du 3. Le capitaine rapporte que, dans cette province du Mexique, comme dans celle de Vera-Cruz et de Mexico, l'annexion avait soulevé de violentes colères au sein de la population, et que l'on n'entendait partout que menaces de guerre. Mais là, comme ailleurs, il ne se faisait, du moins ostensiblement, aucuns préparatifs pour la mise à exécution de ces menaces. Si, par exemple, le gouvernement mexicain avait le projet, qu'on lui a prêté, d'envahir le Texas avant que les formalités de l'annexion soient accomplies, c'est à Matamoras qu'il lui faudrait organiser son armée ; or, il ne paraît pas qu'il y eut eu encore, aux dernières dates, aucun mouvement de troupes.

LA VÉRITÉ.

Soyez vrais en tout. La fourberie, la dissimulation et le mensonge sont la source et la déflance, des divisions, du peu de charité qui règne dans le monde : aimez donc la vérité, car la vérité c'est Dieu. Ne mentez jamais, afin que votre parole tienne lieu de serment et de contrat. Vous le devez aux autres, comme eux-mêmes vous le doivent. Ecoutez à ce sujet le récit suivant.

Le P. Grégoire était un pauvre Capucin originaire de la bourgade de Saint-Loup (Hte. Saône). Sa jeunesse avait été pleine de vertus, ce qui lui valut sans doute la palme du martyre, la plus belle que Dieu puisse garder à ses élus. Il cultivait en paix les vertus monastiques dans le couvent de Saint-Claude (Jura), il prêchait et édifiait, quand la tourmente révolutionnaire vint à passer sur le sol de France. Comme ce drame sanglant ne fut guère que la *Morale en action de l'impiété*, on vit des gens, et en bon nombre, se prendre contre Dieu d'une haine implacable, et le poursuivre dans ses serviteurs, dans ses fêtes, dans tous les objets de son culte. Les ministres de la religion surtout étaient traqués, comme des bêtes fauves, et beaucoup ne durent leur salut qu'à des traits de providence, disons mieux, à des miracles. Dieu soit béni pourtant ! Je le dis avec orgueil, la noble et fidèle providence seconda bien mal le zèle des amis de la liberté ; la foi chrétienne avait jeté de nombreuses racines.

Il est remarquable que tous les tyrans ont été habiles à inventer les moyens pour torturer les consciences de leurs victimes. Voyez les ingénieuses inventions des Césars pour distinguer les chrétiens et les serments. On en exigeait de toutes sortes ; ceux-ci licites, ceux-là criminels : c'était là surtout qu'on attendait les prêtres. On jetait ainsi la désunion dans le corps du clergé, et l'embarras dans les consciences. Les faibles succombaient, les prétentieux argumentaient, les tièdes hésitaient, les forts, et c'était le grand nombre, résistaient. Inutile de dire que le Père Grégoire se rangea parmi ces derniers. L'œil fixé sur la chaire de saint Pierre, seule boussole sûre dans les tempêtes suscitées à la foi, il se crut assez fort, avec l'aide de Dieu, pour braver la malice des hommes et la rage de l'enfer. Une seule chose l'aîtrista, ce fut la défection d'un certain nombre de ses frères. Quelles larmes amères il versa ! Saint homme ! qui ne pouvait croire qu'il y eût des âmes assez basses pour prostituer la plus belle dignité qui soit au monde, le sacerdoce !

Compris dans le décret qui mettait les réfractaires hors la loi, le Père Grégoire hésita un instant s'il s'acheminerait vers la terre d'exil : la Suisse lui offrait son sol hospitalier, où beaucoup déjà avaient trouvé un asile. Mais il crut entendre les plaintes des paroisses délaissées : l'image de tant de pauvres âmes qui, pour prix d'une longue fidélité à la religion de leurs pères, se verraient privées à leur heure dernière de ces consolations si douces, cette image, dis-je, l'attendrit jusqu'aux larmes et enchaîna ses pas. Il n'osa plus dès lors songer à partir : et puis, voyez ; Dieu lui jetait sur les yeux un bandeau, car il était marqué pour le martyre.

Pendant dix-huit mois il porta çà et là, avec autant de zèle que de bonheur, les secours de son ministère. La nuit, il célébrait le saint sacrifice de la messe dans quelque maison fidèle, il confessait, cathéchisait, visitait les malades, et le jour, il se cachait pour échapper à l'active surveillance des révolutionnaires. En ce temps-là il n'y avait pas d'indifférens ; Dieu et l'enfer étaient en face : de grandes vertus et des crimes atroces, une héroïque fidélité ou de lâches apostasies.... Oh ! si la terre a été souillée alors d'attentats odieux, elle a été purifiée aussi par de sublimes actions et consolée par d'admirables exemples. On a dit bien des fois que la révolution avait gâté beaucoup de monde en France, moi je ne le crois pas. Elle a seulement révélé des vices secrets ; elle a fait des *indiscrets*, mais pas de *méchans*. Un notaire tira un jour à courte distance sur le Père Grégoire qu'il reconnut. Deux ou trois ans auparavant, ce digne patriote passait pour un *honnête homme*. Pense-t-on que la révolution l'aurait perdu, celui-là ? Non : elle l'avait seulement démasqué. De même, on vit briller alors des vertus jusque-là inconnues. Était-ce aussi la révolution qui les avait fait naître ? Pas le moins du monde. Elle frappa le caillou obscur de son glaive terrible, et l'étoile jaillit.

Notre saint homme traversa dans son périlleux ministère les temps les plus orageux. Aucun accident fâcheux ne le troubla, parce que Dieu veillait sur lui et le gardait pour le bien des fidèles. Puis vint l'heure de l'imprudance, parce que l'heure du martyre approchait. Ainsi un arbre qui a tenu bon contre les efforts redoublés de la tempête, se brise au dernier coup de vent, quand le soleil luit déjà à l'autre bout de l'horizon. Un jour, bon gré mal gré, il voulut aller au village voisin voir un de ses confrères.... c'était là que

Dieu avait posé le terme de ses travaux. Il fut arrêté, reconnu, et conduit dès le lendemain à Vesoul. Là, on l'interrogea; et sur ses réponses libres et fermes, il fut mis en prison.

Oh! le plus embarrassé de la capture, ce ne fut pas le Père Grégoire, croyez-moi, lecteurs; car il rendait tout haut grâces à Dieu qui l'honorait du martyre. Ce ne furent pas même les fidèles, quelque sensible que leur fût cette perte, car Dieu ne les délaisserait pas; mais bien les juges, honnêtes patriotes chez qui le culte de la liberté et de la raison n'avait pas encore étouffé toute raison et toute humanité, espèce de Pilates qui n'osaient condamner un homme qu'ils savaient innocent, ni absoudre un innocent qui passait pour coupable, *de peur qu'il ne se fit un tumulte dans le peuple*. D'ailleurs, une loi était là qui destituait et condamnait aux fers tout juge qui absoudrait un criminel de cette espèce. Que faire donc dans une telle perplexité?

On avisa que l'unique moyen de se tirer d'embarras était de décider le Père Grégoire à faire croire, par un léger mensonge, qu'il avait prêté le serment de liberté et d'égalité (1). Par là on conciliait et sa propre conscience, et la loi, et l'opinion publique, et le salut de l'accusé. Un avocat se trouva là qui accepta la commission avec joie, parce qu'il désirait vivement le salut du bon Père. Il vint donc en prison, et le dialogue suivant s'établit entre eux:

« Je ne puis vous dissimuler, mon révérend Père, dit l'avocat avec une affectueuse compassion, le danger imminent où vous êtes placé. Innocent devant Dieu et devant tous les honnêtes gens, mais coupable devant la loi, votre arrêt ne peut être douteux, et l'échafaud est votre seule perspective.... Un moyen cependant vous reste encore d'épargner à notre population paisible un spectacle hideux et à vous une mort aussi cruelle.... Quel moyen? dit le religieux avec calme.—C'est de dire demain devant vos juges que vous avez prêté le serment de liberté.—Impossible! s'écria avec fermeté le pieux Capucin: moi, mentir! impossible!—Vos juges sont prévenus, c'est une affaire arrangée, ce sont eux qui m'envoient....—Impossible! répéta encore plus haut le prisonnier.... Eh! qu'est donc ma chétive existence pour la conserver au prix d'un mensonge? Non! non! j'aime mieux mourir mille fois que d'offenser mon Dieu de propos délibéré. Impossible! monsieur l'avocat.»

L'avocat s'attendait à cette première réponse; il ne se déconcerta pas. Il comprit qu'il fallait donner le change aux idées de son client; et il avait dans l'esprit tant de ruses et dans la bouche tant de mielleuses paroles, qu'il en vint à bout.

Suite et fin au prochain numéro.

(1) Différent du serment de la *Constitution civile du clergé*, qu'on exigeait aussi de tout prêtre et religieux.

Bureau de l'Adjudant Général des Milices, }
Montréal, 6 juin 1845. }

ORDRE GÉNÉRAL.

L'ORGANISATION de la Milice du Bas-Canada étant maintenant pendante, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dispenser de la Revue Annuelle d'icelle. Les Officiers Commandant les différents Bataillons et Compagnies du Corps sont, par conséquent, exemptés de remplir ce devoir le 29 juin, courant.

Par Ordre,

A. GUGY,
Adjudant Général.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAÎTRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MOÛLE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le CURÉ de St. Jude.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE

PROSPECTUS
DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
Carte Géographique
DU
CANADA
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.
PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Errenouve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY. } PRÊTRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.